



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
10 février 2017 à 20h30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel/Fax : 0296432518

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Compte administratif 2016
- Projets 2017
- Subventions 2017
- Tarifs communaux
- Indemnités du Maire
- Achat Terrain de Villeneuve
- Délégations du Maire
- Intégration d'une parcelle dans le domaine public
- Consultation Consultassur (diagnostic assurances)
- Convention Orange (effacement réseau)
- Questions diverses

Séance du vendredi 10 février 2017
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 04 février 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Stéphanie **CARADEC-**
BOCHER, Mme Aurore **GUEZENEC**, Mme Aurélie **GUILLOU**, M Serge **LE PENNEC**,
M Ludovic **JOURDEN**, M Gildas **LABAT**, Mme Gaëlle **SAVEAN**,

Procurations : M Alain **HUET** à M Denis **CARADEC**
M Christophe **ROLLAND** à M Jean-Luc **PICAUD**

Absents : M Yann **ALLAIN**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistaient également à la séance :

Mme Christine **BRIAND** secrétaire de Mairie

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** stagiaire

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

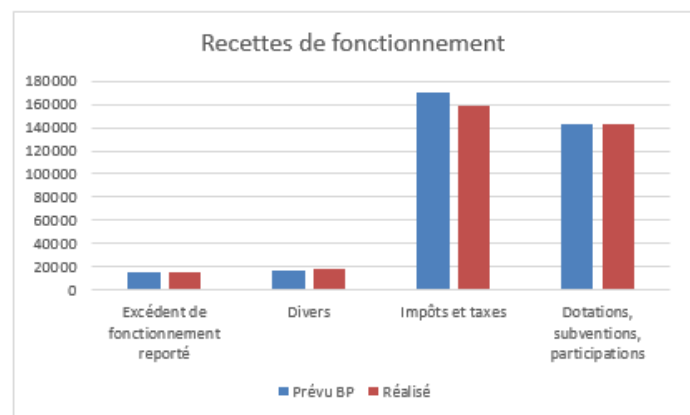
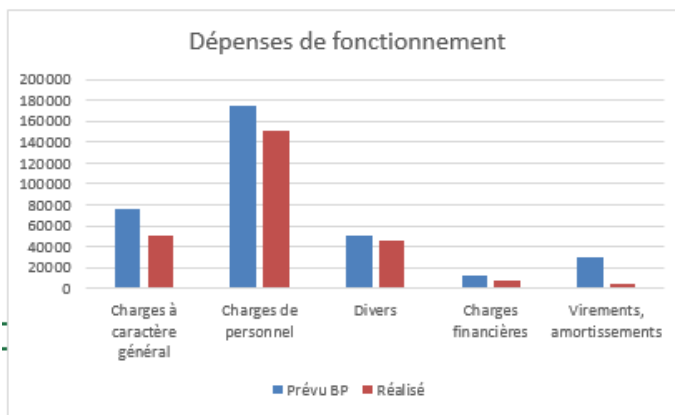
Il peut être mis en diffusion.

Présentation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente au conseil les tableaux synthétiques reprenant l'ensemble des données importantes du compte administratif 2016 :

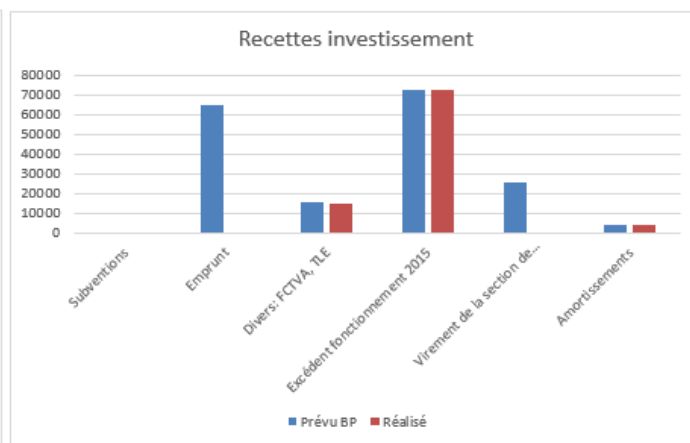
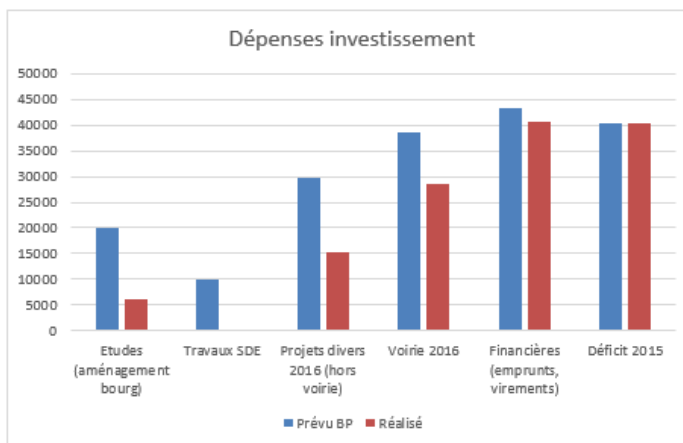
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Charges à caractère général	76505	51068	67
Charges de personnel	174800	150590	86
Divers	50850	46007	90
Charges financières	12901	7622	59
Virements, amortissements	29727	3959	13
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	344783	259246	75

RECETTES FONCTIONNEMENT 2016			
	Prévu BP	Réalisé	%
Excédent de fonctionnement reporté	15000	15000	100
Divers	17043	18600	109
Impôts et taxes	169797	158856	94
Dotations, subventions, participations	142943	143108	100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344783	335564	97



DEPENSES INVESTISSEMENT 2016		
	Prévu BP	Réalisé
Etudes (aménagement bourg)	20000	6174
Travaux SDE	10000	0
Projets divers 2016 (hors voirie)	29794	15284
Voirie 2016	38500	28428
Financières (emprunts, virements)	43383	40665
Déficit 2015	40371	40371
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	182048	130922

RECETTES INVESTISSEMENT 2016		
	Prévu BP	Réalisé
Subventions	0	0
Emprunt	65000	0
Divers: FCTVA, TLE	15168	14451
Excédent fonctionnement 2015	72154	72154
Virement de la section de fonctionnement	25767	0
Amortissements	3959	3959
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	182048	90564



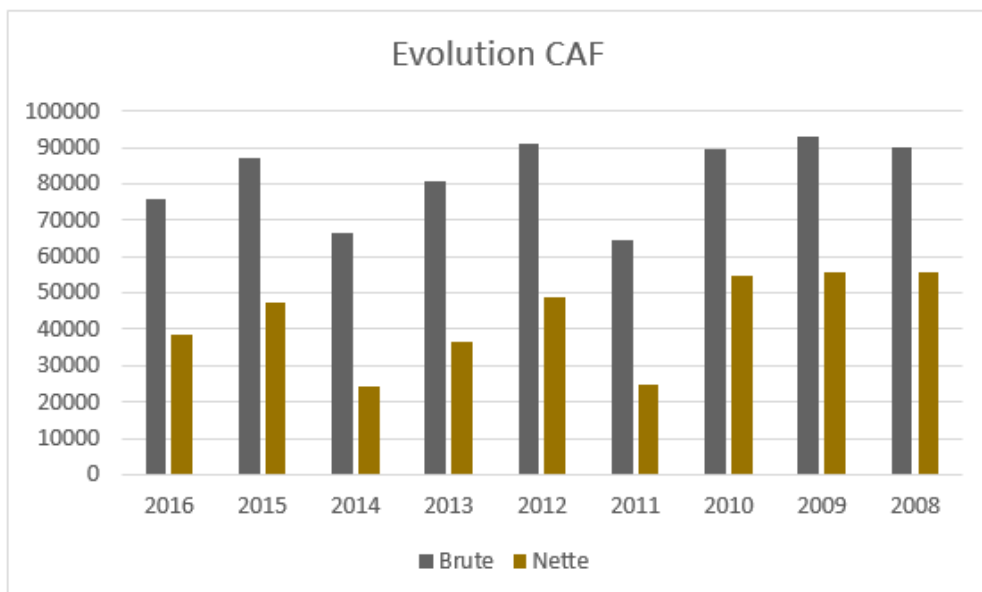
Synthèse générale BP et CA 2016 :

TREGONNEAU BP 2016	2016		
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	344783	344783	0
INVESTISSEMENT	182048,12	182048,12	0
TOTAL	526831,12	526831,12	0

TREGONNEAU CA 2016	2016		
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	259547,85	335566,17	76018,32
INVESTISSEMENT	130922,01	90563,25	-40358,76
TOTAL	390469,86	426129,42	35659,56

Evolution CAF 2008-2016 :

	CAF	
	Brute	Nette
2016	76018	38736
2015	87154	47485
2014	66732	24494
2013	80597	36597
2012	91040	48840
2011	64653	24896
2010	89559	54497
2009	93097	55585
2008	90198	55708



Etat de la dette :

ETAT DE LA DETTE 2016							
BANQUE	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT	TAUX	RESTE DU FIN 2015	OBJET
CRCA	15	05/04/2000	05/01/2015	15244,9	4,95	0	Voirie
CRCA	15	05/04/2001	05/01/2016	45734,71	6,2	1158,38	Modernisation
CRCA	15	05/01/2002	05/10/2016	64028,59	5,55	6103,88	Modernisation
CRCA	15	05/02/2003	05/11/2017	35000	4,71	6201,58	Voirie
CRCA	15	01/04/2004	01/04/2018	74680,87	4,3	18925,24	Cantine
CRCA	15	05/05/2005	05/05/2019	58638,53	4,15	19277,27	Infrastructure
CRCA	15	05/03/2008	05/12/2022	80000	4,73	44338,04	Eglise
CRCA	15	01/02/2009	01/11/2023	40000	4,92	24914,87	Voirie
CRCA	15	05/02/2011	05/11/2025	80000	2,95	53333,4	Vestiaires douches
CM	15	30/03/2012	30/12/2026	45000	V	30000	Voirie

Quelques remarques générales sur le CA 2016 :

Dépenses fonctionnement: augmentation de la partie «salaires et indemnités élus », compensée en partie par la baisse des budgets « fournitures, entretiens »

Recettes fonctionnement: baisse des dotations (comme prévu), et des impôts!
Augmentation des petites recettes (locations, garderie).

Investissement :

Economies sur les budgets voirie et bâtiments (école), par rapport aux prévisions.
Pas d'emprunt, uniquement ressources propres

Ce compte administratif 2016 est présenté aujourd'hui, mais il sera soumis au vote lors du prochain conseil (budget) 2017.

Un contrôle détaillé de l'ensemble du CA (factures...) sera réalisé d'ici-là.

Orientations budgétaires 2017

L'investissement 2017 sera consacré de manière quasi-exclusive à l'aménagement du bourg, que ce soit l'effacement des réseaux, à charge du SDE avec participation financière de la commune, ou des travaux de génie civil (réseau eaux pluviales, voirie, aménagements paysagers), à charge en totalité de la commune.

Ces derniers ouvrent droit à des subventions d'origines diverses (état, région, département...) pour lesquels les dossiers sont en cours d'élaboration.

Projets 2017		
Projet	Chiffrage	Commentaire
Aménagement bourg	En cours	Voirie, paysage, réseau eaux pluviales
Effacement réseaux (élec, EP, télécom)	En cours	SDE avec participation commune
Eclairage Ruguezou	En cours	SDE avec participation commune
Matériel informatique	500	En cas de besoin
Réparation cloches	1584	Macé (remplace Bodet)
Petit outillage	500	
Dépenses imprévues		
Total :	2584	

Les autres dépenses sont indiquées soit en prévision de remplacements pour pannes, soit à valider lors du budget si nos moyens le permettent.

Les projets définitifs seront adoptés lors du prochain conseil (budget).

Subventions 2017

Monsieur le Maire :

- rappelle les subventions accordées l'an dernier
- liste toutes les demandes reçues cette année
- rappelle le principe des subventions accordées aux associations sportives (10€ par enfant par enfant pour les associations représentant des sports non-représentés sur la commune (tous sauf le foot)

Après discussion, et personne ne proposant de nouvelle cause à soutenir, le conseil décide de conserver les mêmes subventions (mêmes bénéficiaires et mêmes montants) que l'an dernier pour toutes les associations.

Associations	Montant subvention en euros
Gym Squiffiec	100
Restos du Cœur	150
FNACA	94
UFAC	94
Association de chasse	128
Centre anticancéreux	82
Amicale Laïque (Subvention + jouets Noël)	1600
Club du 3e âge	388
UST + école de foot (410 €)	1873
Comité des fêtes	401
Amicale Cyclotouriste	143
ADAPEI	50
Les matelots de la vie	50
LA Croix rouge Française	50
Don du Sang	50
PICA	50
Centre aéré	1000

Cas particulier: Ecole privée Jeanne d'Arc Squiffiec

Cette école privée est désormais conventionnée avec l'Etat, et la loi nous oblige à contribuer à la prise en charge des élèves qui y sont scolarisés dans des classes n'existant pas à Trégonneau, même si elles sont présentes sur le RPI (CE2/CM1/CM2).

Texte relatif à cette obligation :

1.1.2 Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située hors de sa commune de résidence, le nouvel article L. 442-5-1 du code de l'éducation détermine le principe de la contribution de la commune de résidence et fixe les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire, mettant ainsi fin à des difficultés d'interprétation qui avaient fait obstacle à la bonne application du principe de parité. Ainsi, comme pour une scolarisation dans l'enseignement élémentaire public, si la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève, la prise en charge de l'élève scolarisé dans une école élémentaire privée sous contrat d'association en dehors de la commune de résidence présente toujours un caractère obligatoire.

Lorsque la commune de résidence appartient à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), organisé dans le cadre d'un EPCI chargé de la compétence en matière de fonctionnement des écoles publiques (nouvel article D. 442-44-1 du code de l'éducation), la capacité d'accueil dans les écoles publiques doit s'apprécier par rapport au territoire de l'EPCI et non par rapport au territoire de la seule commune de résidence. Si, en revanche, la commune de résidence est membre d'un RPI qui n'est pas adossé à un EPCI, la capacité d'accueil est appréciée uniquement par rapport aux écoles situées sur son territoire communal.

La demande concerne deux élèves, soit une subvention demandée de 900€ (450€ par élève).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions 2017.

Tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle les tarifs adoptés l'an dernier pour :

- le traitement des documents en mairie (photocopies...)
- la garderie
- le cimetière (concessions...)
- la salle des fêtes

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des tarifs pour 2017.

• Indemnités du Maire

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises lors du CM du 16/01/2016 (application note préfecture).

- Pour le Maire: indemnité obligatoire au taux du barème (31% de l'indice 1015, soit 1111,00€ brut)
- Pour les adjoints: indemnité maximale égale à 8,25% de l'indice 1015

Une nouvelle note autorise de nouveau des indemnités inférieures au maxi pour le Maire. Il propose donc au conseil, s'il le souhaite, de revenir au système initial voté en début de mandat, et donc de diminuer sa propre indemnité.

Le conseil rejette à l'unanimité (moins une abstention) la diminution de l'indemnité du Maire.

Monsieur le Maire remercie le conseil pour cette marque de confiance, et indique qu'il continuera donc à compenser cette indemnité supérieure en prenant directement à sa charge un certain nombre de dépenses courantes.

Achat Terrain de Villeneuve

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil, nous avons fait à Mme De Villeneuve une proposition d'achat à 15€ le m2.

Mme de Villeneuve, après s'être renseignée près de son notaire local, nous a indiqué qu'elle en demandait 20€.

Nous avons accepté cette proposition, et nous avons donc un accord aux conditions suivantes:

- 20€ le m2
- Frais de bornage et d'acte à la charge de la commune

Nous devons donc prendre une première délibération :

- Décidant l'opération (identification parties et parcelles)
- Indiquant le prix
- Désignant un adjoint chargé de représenter la collectivité lors de la signature
- Donnant pouvoir à M. le Maire pour authentifier l'acte

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération relative à l'achat du terrain de Mme De Villeneuve et désigne M Denis Caradec pour le représenter.

Monsieur le Maire indique d'autre part que nous avons reçu deux devis pour le bornage de ce terrain :

1. GEOMAT: 1524€ TTC
2. AT Ouest : 1620€ TTC.

Le conseil adopte à l'unanimité le devis GEOMAT.

Délégations du Maire

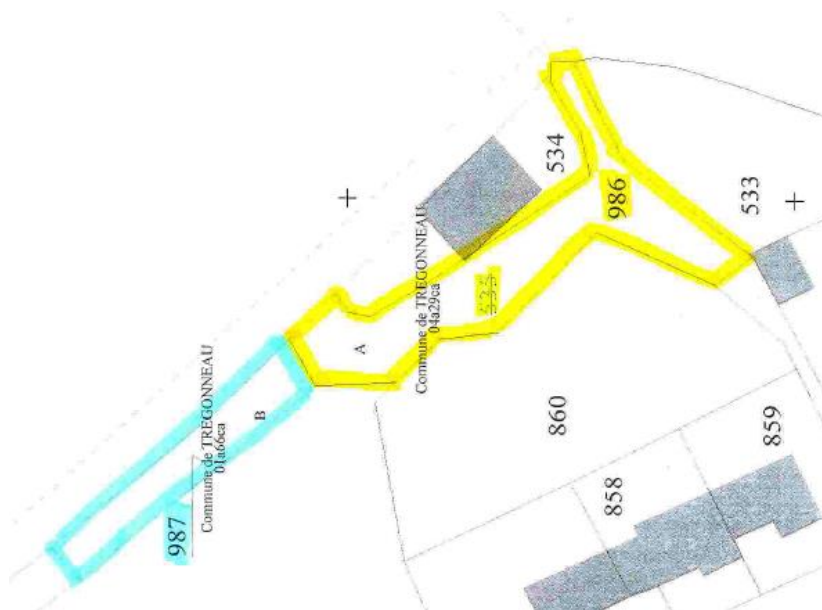
Monsieur le Maire rappelle que des délégations permanentes lui ont été accordées par le conseil lors de sa séance d'installation le 18 avril 2014.

Il indique que, suite à une modification de la loi en date du 27 janvier 2017, le conseil est autorisé à rajouter une délégation permanente supplémentaire lui permettant demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, quelque soit le montant de la requête, et quelque soit l'opération envisagée, l'attribution de subventions.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de la nouvelle délégation permanente.

Intégration d'une parcelle dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle A987 est issue du partage de la parcelle A535 en A986 et A987 (voir conseils du 26 juin 2015 et du 30 septembre 2016).



Le passage dans le domaine public permettra de transformer cette partie en voirie municipale (desserte des terrains « Vincenti » et du local communal).

Le conseil valide à l'unanimité le passage de la parcelle A987 dans le domaine public.

• **Consultation Consultassur (diagnostic assurances)**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir pour lancer un diagnostic de nos contrats d'assurance auprès de la société Consultassur.

- Premier diagnostic gratuit (suite à proposition de Consultassur)
- Analyse des contrats (assurances en trop ou en moins)
- Aboutira ensuite à un appel d'offres vers les assureurs géré par Consultassur (il y aura un devis)
- La consultation sera faite avec Saint Laurent et Kermoroc'h (s'ils sont toujours d'accord)

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à lancer la consultation auprès de la société Consultassur.

• **Convention Orange (effacement réseau)**

Monsieur le Maire rappelle le principe de l'effacement du réseau téléphonique :

- Partie génie civil: le SDE est maître d'œuvre avec participation de la commune
- Partie câblage: France Telecom est maître d'œuvre et facture 18% des coûts à la commune.
- C'est l'objet de la convention proposée par FT et à approuver par le conseil
- Coût de la part communale demandée par FT: 1933,43 TTC

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention avec Orange.

• **Questions diverses**

Fermeture d'une classe sur le RPI

Mme Aurore Steunou (présidente de l'Amicale Laïque), et Mme Françoise Poupon (adjointe aux affaires scolaires) font un point sur la fermeture de classe annoncée par l'inspection académique, et sur les actions menées par les parents d'élèves avec le soutien des élus.

Toutes ces informations sont mises à jour en permanence sur le site internet de la mairie.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h55.